

Procès Verbal du Conseil Municipal du lundi 29 juin 2026 à 20h

Le vingt neuf juin deux mille vingt six (29/06/2026), à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie COURNAC, Maire.
Date de convocation : 23 juin 2026.

Etaient présents : COURNAC Jean-Marie – KEREDEL Karine – LE LAY Paul – DE GEUS Fred – COTONEA Stéphane – VIGNEZ Sylvie – GIBERT Sébastien – PUJOL Sébastien – BALDY Alexia – OSSART Juliette

Absente : REDOULES Christine

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

La séance ouverte, Juliette OSSART a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

- **Approbation du PV du 22 avril 2026 – points à ajouter**

Vote des subventions aux associations :

La subvention n'a pas été versée au Football club Thédiracois dans la mesure où l'association sera en sommeil la saison prochaine. Un club des vétérans devrait se monter afin de maintenir le club en fonction. Devant ces incertitudes la subvention 2026 ne sera pas versée. La situation pourra être réévaluée en 2027.

Le PV est adopté à l'unanimité.

- **Candidature « AMI » - Soutien à la production de logements communaux du Département**

Le Département lance un appel à manifestation d'intérêt pour la création ou la rénovation de logements communaux. L'aide permet aux communes sélectionnées de bénéficier d'un accompagnement gratuit, technique et financier (phase de début de projet).

Les objectifs de ce projet sont la revalorisation des logements en centre bourg, et leur rénovation, grâce à l'appui des communes.

La commune de Thédillac peut y prétendre au titre de la rénovation du logement de l'ancienne poste.

Il faut fournir le DPE (qui a été réalisé et dont nous attendons le résultat), une note sur le projet de deux pages, une présentation du bâtiment ainsi que la délibération d'intention avant le 15 juillet.

Le bail du locataire actuel arrive à échéance en 2028. Il serait possible de commencer les études préalables en amont, puis d'envisager les travaux après la fin du bail.

Si le bail n'est pas renouvelé, la commune doit se renseigner sur les obligations potentielles de relogement du locataire. Celui-ci devra également être informé du projet bien en amont.

La commission de sélection des projets a lieu fin septembre. Les accompagnements débuteront fin octobre 2026.

Le montant de l'aide financière est plafonné à 10 000€.

Cette proposition de candidature est adoptée à l'unanimité.

- **Site internet**

Deux solutions de site internet sont présentées :

- Le site du Centre de gestion
- Le site Intramuros et l'application mobile

Le conseil municipal opte pour la seconde option. La combinaison du site internet et de l'application mobile a déjà été adoptée par de nombreuses communes voisines. Il est possible d'ouvrir des droits à des contributeurs extérieurs (associations).



Coût annuel : 360€ TTC + 72€ pour les PV des conseils municipaux.
Un groupe de travail pour alimenter le site internet sera créé fin septembre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

- Eclairage public

Remise en fonction de l'éclairage public route de Montgesty : TE46 demande un accord préalable.

Le montant du devis pour la commune est de 78, 78€ HT
(pour un montant global de 157,56€ HT)

Adoptée à l'unanimité

- Questions diverses

➤ Eclairage public des abords de la salle des fêtes : terrain de pétanque
TE46 doit appeler le Maire afin de trouver une solution pour empêcher la remise en marche de l'éclairage en dehors des horaires autorisés.

Les voisins ont été rencontrés par le Maire et Karine. Un accord a été trouvé pour que les jeudis de l'été, les concours de pétanque puissent se terminer à 00h30, à condition de limiter la musique à partir de 22h30. Les responsables des animations auront une clé afin de déclencher la lumière puis de l'arrêter.

Les autres jours de semaine, l'éclairage devra être éteint à 22h30.

Le 9 juillet, l'arrêté de débit de boisson indique une fin d'évènement à minuit et demi.

- L'employé communal souhaite passer le Certificat, formation pour l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Le tilleul devant l'ancienne poste menace de se casser. Il faudra envisager de le couper, puis de le remplacer ?
- Le Plan de sauvegarde sera abordé en septembre
- Le Maire propose de décorer le nouveau barbecue aux abords de la salle des fêtes. Il a reçu une proposition de la part d'Emmanuel Moineau. Le conseil donnera son avis sur les croquis reçus.
- Antenne-relai : La signature d'une autorisation d'urbanisme pour la pose d'une antenne-relai et le manque de communication en amont sur le sujet auprès des riverains concernés a créé une situation de fortes tensions au sein de la commune.

Le conseil municipal propose d'envoyer un courrier à tous les thédiracois et thédiracoises, ainsi qu'une communication à la presse sur le sujet afin de réexpliquer les obligations légales qui ont été respectées par le Maire. Ce courrier aura également pour objectif de réaffirmer le soutien de l'équipe municipale aux riverains qui ne souhaitent pas voir ce projet aboutir.

Le Maire,
Jean-Marie CURNAC

